

Commune de VILLEMER
Compte-rendu du conseil municipal

Séance du 26 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt six novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUFRETON, Maire.

Date de convocation : 19 novembre 2021	Nombre de membres en exercices :	14
Date d'affichage :	Présents :	13
	Votants :	14

Présents : Mmes & MM

Franck BEAUFRETON	Geoffrey DESPLATS
Catherine ANSELME	Xavier HENRY
Gilles BENEY	Daniel HERMANS arrivé à 20h57
Christian BERTAUX	Gwladys MARTIN
Florence BODIN	Franck PÉTOT
Freddy BODIN arrivé à 22h29	Martine SAINTEMARIE
Éric DESHAYES	Marc VITRY

Absents excusés :

Freddy BODIN, pouvoir à Florence BODIN jusqu'à son arrivée 22h29

Secrétaire de séance : Mme Catherine ANSELME.

Après l'ouverture de la séance par Monsieur le Maire, il est procédé à l'appel des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire appelle aux éventuelles observations relatives à la rédaction du compte rendu du 30 juillet 2021.

Le compte rendu du conseil du 30 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire demande qu'il soit ajouté à l'ordre du jour deux nouveaux points :

- Convention avec les Amis de l'Atelier.
- Mise en place d'un Délégué au Budget.

Ce que le conseil approuve à l'unanimité.

FINANCES :

1- BUDGET EAU : DM CRÉANCES ÉTEINTES POUR 1 044.69€ (suite à liquidation judiciaire)

M. Beaufreton explique à l'ensemble du conseil que, suite à une liquidation judiciaire de l'entreprise Géoverit basée à Villemer, et après plusieurs relances infructueuses, nous devons éteindre ces créances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, l'extension de ces créances pour un montant de 1 044,69€.

2 – BUDGET EAU : ADMISSION EN NON-VALEUR POUR UN TOTAL DE 697.98€

M. Beaufreton explique que cette somme correspond à des centimes non payés pour les années 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019. Le délai de la DGFIP est expiré, permettant de relancer les payeurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE**, l'admission en non-valeur de ces 697.98€.

3 – DM RÉGULARISATION D'AVANCES (INDU SUR RECETTE « SOUTIEN EXCEPTIONNEL DE L'ÉTAT AU PROFIT DES COLLECTIVITÉS DU FAIT DE LA CRISE SANITAIRE ») POUR 7 058€

Monsieur Beaufreton explique qu'il y a une demande de l'état de reverser un trop perçu de 7 058 € d'aide à la crise sanitaire, demande faite à de nombreuses communes.

La somme versée était de 12 222€ en 2020.

Les dotations étaient données sur un mode de calcul non expliqué de base. Cette somme n'étant pas dépensée, il n'y a aucune difficulté à restituer cette somme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la régularisation de ce trop perçu, dont trois abstentions.

4 – BUDGET EAU : PRIX DU M3 POUR 2022 (+augmentation redevance SIDASS)

M. Beaufreton rappelle que la compétence de l'eau tombera sous la tutelle de la CCMSL en 2026. Qu'il est souhaitable de travailler en amont pour rendre notre installation d'eau la plus correcte possible avant la passation. Il semble inévitable que le prix du m3 sera revu à la hausse après la passation.

Pour 2021 une augmentation de la redevance du SIDASS est déjà effective et passe de 6.57 € à 6.86.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE**, à l'unanimité, l'augmentation de la taxe SIDASS.

Sachant, que le prix de l'eau à Villemer n'est pas très élevé, ayant notre propre régie, contrairement aux communes des alentours, depuis le mandat dernier, il a donc décidé de pratiquer une légère augmentation du m3 d'eau chaque année afin qu'en 2026, l'écart ne soit pas trop important.

Et les augmentations permettant d'avoir des fonds pour rénover le réseau d'eau partiellement.

Aujourd'hui le m3 est à 2.20€, M. Beaufreton propose trois pourcentages d'augmentation :

- 5% ce qui porterait le prix du m3 à 2.31€ HT

- 7% ce qui porterait le prix du m3 à 2.35€ HT

- 10% ce qui porterait le prix du m3 à 2.42€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE**, à la majorité, une augmentation de 7% HT soit 2.35€ HT/m3 pour 2021. Et demande qu'une information écrite soit jointe avec la facture afin d'expliquer aux administrés la passation de la compétence de l'eau en 2026 à la CCMSL et les éventuelles modifications.

5 – RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population aurait dû avoir lieu début 2021, mais pour des raisons sanitaires, il est reporté à 2022. Il se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

Les agents recenseurs seront au nombre de deux, un pour le bourg et un pour les hameaux.

La participation de l'État pour le dernier recensement (2016) était de 1 454.00 € et sera de 1 362.00 € pour 2022, pour les deux recenseurs.

M. Beaufreton propose d'allouer à cette tâche la somme de 1 800 € brut soit 900 € par recenseur (comme en 2016).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, cette somme.

Les deux agents recenseur sont : Madame Évelyne COIGNET pour le bourg et Madame Pascale PITOU pour les hameaux.

6 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT POUR LA VIABILITÉ HIVERNALE

M. Beaufreton explique que cette convention concerne la D148 du début de la route de Fontainebleau de Villemer jusqu'au croisement de Villeron/Le Luat et ce pour 6 passages/période hivernale et 2.5 tonnes de sel.

Pour les autres routes, la commune a un contrat avec une société privée (TFEA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la signature de cette convention.

7 – DÉROGATION SCOLAIRE :

Mme Bodin, Vice-présidente du SIRP et M. Beaufreton expliquent au conseil qu'il y a eu une demande de dérogation pour un enfant de Villemer, souhaitant pour des raisons personnelles être scolarisée à Saint-Pierre-les-Nemours.

Il faut savoir que la demande de dérogation est rare et souvent motivée pour des raisons familiales.

Ne voyant aucune objection à cette dérogation et après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, **de prendre en charge le montant demandé.**

8 – RÉCOMPENSE BACHELIERS :

Mme Bodin, souhaiterait que notre commune récompense nos bacheliers avec mention sous forme de chèque cadeau ou argent, peut-être 50 € pour assez bien, 100 € pour bien et 150 € pour très bien par exemple, ou peut-être que les très bien.

Pour cela il faudrait créer une ligne supplémentaire sur le budget.

L'idée plait bien à l'ensemble du conseil, en revanche, une question se pose pourquoi seulement les bacheliers, pourquoi pas les CAP ou BEP qui sont eux aussi des diplômes méritants.

Ayant besoin d'avoir une visibilité, sur le nombre d'élèves qui pourraient être concernés des investigations s'imposent.

Après un débat constructif, le conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE**, de reporter le débat à un prochain conseil.

9 – CONVENTION AMIS DE L'ATELIER

Mme Martin explique au conseil, que cette convention concernerait tous les résidents des Amis de l'Atelier de Villemer et autres communes.

Ce seraient des actions bénévoles, de distribution, aide aux associations lors de manifestations, et ce afin de les intégrer dans la vie sociale. Cinquante neuf autres communes sont déjà un partenariat avec eux.

Après plusieurs questions, il est noté qu'ils seront sous la responsabilité des éducateurs des centres et sous leur assurance.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**, la signature de la convention par M. Le Maire.

10 - MISE EN PLACE D'UN DÉLÉGUÉ AU BUDGET

M. Beaufreton rappelle le contexte, Mme Hayat Ouboumarouan est en arrêt maladie, Mme Espérance Nze-Mvome l'a remplacée depuis peu. Il y a le passage du budget en M57 pour 2022, ce qui donne une grosse charge de travail à M. Bertaux, adjoint aux finances. C'est pourquoi il est proposé de créer un poste de délégué au budget qui prendra effet au 1^{er} décembre 2021.

M. Freddy Bodin, propose sa candidature.

M. Beaufreton propose une indemnisation égale aux autres délégués soit de : 150 € brut/mois.

Après délibération, le conseil municipal, **APPROUVE à 13 voix POUR et 01 abstention**, la candidature de M. Freddy Bodin et le montant de l'indemnité fixée à 150€ brut/mois.

RAPPORT DES COMMISSIONS

- Commission cimetièrè :

M. Beney informe le conseil que la commission travaille sur l'implantation d'un jardin du souvenir sur la gestion des concessions à reprendre (mauvais état ou abandon).

M. Beaufreton rappelle qu'il faut étudier la création d'un ossuaire, qui est réglementaire ainsi que les autres mesures liées à la réglementation.

– La Commission Culture souhaiterait qu'il soit acheté des balais de bonne dimension pour la grande salle polyvalente, afin de faciliter le ménage par les locataires et associations. M. Beaufreton donne son accord et propose à Mme Anselme de s'en occuper.

Il est demandé à M. Le Maire et M. Adjoint aux finances, s'il serait possible de revoir pour avoir une régie au sein de la Mairie, afin que celle-ci puisse encaisser lors de manifestation qu'elle organise.

– Commission Finances : M. Bertaux avise le conseil que le contrat Groupama a été renouvelé et que nous sommes en attente de devis pour les complémentaires santés des agents.

– SIRP

Mme Bodin avise le conseil que la facturation de la Cantine de septembre et octobre est enfin faite, avec beaucoup de retard suite à l'arrêt maladie de la comptable.

Suite à la dénonciation tardive d'un contrat de photocopieurs au sein du SIRP, la société Siemens réclame à celui-ci la somme de 30 000€ correspondante à un an de location.

La Présidente et les Vice-présidentes vont s'occuper de ce dossier et voir avec le médiateur en charge de l'affaire des autres photocopieurs comment gérer cette affaire.

– Commission Travaux :

M. Vitry informe le conseil que le rapport de la défense incendie révèle qu'il faudrait 12 réserves d'eau et 1 poteau incendie supplémentaire sur la commune. Ces résultats tiennent compte du PLU et de la nature et lieux des habitations ou entreprises.

Nous sommes en attente de validation des pompiers, puis Préfecture, il faudra ensuite faire les travaux. En 2017, un diagnostic avait été fait pour remise en état du réseau d'eau de 2.5 millions €.

Pour la sécurité des Riverains, il est demandé au conseil s'il souhaite prolonger l'expérimentation de l'interdiction des camions de plus de 3.5T hors desserte locale sur notre commune.

Après délibération, le conseil **APPROUVE** la prolongation de 6 mois.

- Commission Écologie

M. Hermans informe le conseil que la commission est toujours en attente du rapport qui devait être communiqué suite à la visite du parc de Rebours. Rapport devant aider la commission à savoir ce qu'elle pouvait faire ou pas dans ce domaine.

- Commission Budget :

Il est rappelé au conseil qu'il est offert à chaque agent de la commune, technique et administratif, un chèque cadeau pour les fêtes de fin d'année.

Deux propositions de somme sont faites au conseil : 150 € ou 200 €

Après délibération, le conseil **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'allouer la somme de 150 €/agent pour cette année 2021.

M. Beaufreton informe le conseil que les entretiens individuels avec les agents débuteront début janvier 2022. Un état des objectifs et professionnel sera fait lors de ces entretiens.

Il est rappelé que la prime CIA va de 0 à 500 €, liée à des objectifs et que la tolérance 0 a été annoncée pour certains de ces objectifs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h 05

Le secrétaire de séance
Catherine ANSELME

Les Membres

Le Maire,
Franck BEAUFRETON

Catherine ANSELME	Franck BEAUFRETON	Gilles BENEY	Christian BERTAUX	Florence BODIN
Freddy BODIN Arrivé à 22h29 Pouvoir à Florence BODIN	Éric DESHAYES	Geoffrey DESPLATS	Xavier HENRY	Daniel HERMANS
Gwladys MARTIN	Franck PÉTOT	Martine SAINTEMARIE	Marc VITRY	